

## Intervention de la CARSAT, Mme Lucie Duarte, Directrice de l'Action sociale

### Signature de la convention cadre PRITH Bretagne le 4 juillet 2018

#### La Prévention de la Désinsertion Professionnelle et l'Assurance Maladie

De nombreux rapports publiés ces dernières années se font échos de l'enjeu sociétal majeur que constitue la prise en compte de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle:

- Le rapport IGAS « Aptitude et médecine du travail », de 2014 pointait que **95% des salariés déclarés inaptes étaient licenciés** et qu'une petite minorité d'entre eux seulement parvenait à retrouver un emploi.
- En 2018 l'IGAS souligne que « *ce sont vraisemblablement entre un et deux millions de salariés qui sont menacés à court moyen-terme par un risque de désinsertion professionnelle (soit 5 à 10 % des salariés)* ».

Le contexte de vieillissement, d'évolution des métiers et des conditions de travail, doit conduire à intensifier l'action dans ce domaine.

Depuis plus de 10 ans, le maintien dans l'emploi est une préoccupation majeure et partagée de l'assurance maladie en raison de ces enjeux économiques et sociaux majeurs réaffirmée dans notre nouvelle convention avec l'ETAT.

Quelques chiffres et 3 exemples démontrent cela :

#### **En Bretagne, en 2017:**

- **1662** signalements PDP des médecins conseil vers les services sociaux,
- **5515** signalements PDP des médecins conseil vers les médecins du travail,
- **4 968** dossiers PDP pris en charge par le service social seul ou avec un partenaire interne en individuel ou par des actions collectives

#### **Exemple 1 en 2010 : mise en place de cellules départementales et régionale PDP**

Tous les acteurs de l'assurance maladie ce sont mis autour de la table dans l'intérêt des assurés :

- les services médicaux ont détecté les situations et donné leur point de vue médical
- le service social est venu avec son analyse sociale et ses préconisations
- et les services administratifs des CPAM ont rendus possibles les solutions trouvées en termes d'indemnisation et de prise en charge

La coordination est donc un enjeu essentiel tant au niveau interne de l'assurance maladie qu'au niveau du PRITH , pour mieux détecter, signaler et accompagner pendant la phase d'arrêt de travail les salariés confrontés à un risque d'inaptitude.

#### **Exemple 2 en 2013 : mise en place des modules ARpij (Actions de remobilisation professionnelle en période d'indemnités journalières)**

Ce dispositif inter régimes (CARSAT, MSA, SSI) et cofinancé par l'Agefiph permet à un assuré de travailler un nouveau projet professionnel compatible avec son état de santé **pendant l'arrêt de travail (enjeu essentiel de précocité)** et de le valider via des **stages en entreprises pendant 8 semaines (passage à 9 en 2019)**.

#### **Exemple 3 : mise en œuvre des actions d'information et de sensibilisation des professionnels de santé, des employeurs, des partenaires sociaux et des travailleurs sociaux**

Dans ce domaine, les services de l'Assurance Maladie ne peuvent pour autant agir seuls. Ainsi, des partenariats ont été noués avec des membres du PRITH comme l'Agefiph et avec d'autres acteurs comme les Sameth, les Services de Santé au Travail, les MDPH.

### Articulation Assurance Maladie / PRITH

Nos orientations prioritaires sont concordantes :

**1. Détecter précocement les situations et permettre la mobilisation précoce des outils:**

Au sein de l'assurance maladie, la détection repose sur :

- Ses nombreuses données disponibles, vaste source d'information
- Les signalements des médecins conseils

**2. Améliorer la connaissance mutuelle des acteurs du maintien, leur coordination et l'articulation des offres de services :**

Les partenariats locaux sont particulièrement développés notamment grâce à l'existence des Equipes Techniques Maintien.

**3. Promouvoir la thématique du maintien et de la prévention de la désinsertion professionnelle auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise**

- Organisation de matinées employeurs, de petits déjeuners employeurs
- Support de communication créé à destination des entreprises
- Campagne SMS

La CARSAT et les CPAM souhaitent poursuivre ces priorités communes en participant aux groupes de travail mis en place dans le cadre du PRITH sur l'inter connaissance des acteurs et la détection précoce.